



Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	38
Votants par procuration	4
Absents	18
Total des votes	42

4. Fonction publique
4. 1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze mars à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 8 mars 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. LEROUX, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN

SUPPLEANTS PRESENTS : M. BESSARD, Mme LEMAITRE, M. LEMBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, M. VETEL, M. CHARPENTIER

TITULAIRES EXCUSES : M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. LAMY, M. DUCLOS, M. MORDANT, Mme BINET, M. PLATEL
SUPPLEANTS EXCUSES : M. DELONGUEMARE, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, Mme CACAUX, M. LEBEE, M. DROUET, M. THEROULDE, Mme FOUTREL, M. LEFEBVRE

TITULAIRES ABSENTS : M. BEIGLE, M. GIRARD, M. LEROY, M. BARRE, Mme GENAR, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. SENINCK, M. BAPTIST

SUPPLEANTS ABSENTS : M. RABEL, M. FOURNIER, Mme FRESSARD, Mme VANBESIEN, M. MEAUDE, M. TOUSSAINT, Mme POTTIER

PROCURATIONS : M. DUMESNIL à M. LEMBOUCHER, M. LAMY à Mme DUONG, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, M. MORDANT à M. DUCLOS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DOUYERE

N° 16-2022 Création d'un emploi permanent de chargé(e) d'accueil à la Pépinière d'entreprises

La prestation d'accueil et d'animation de la Pépinière d'entreprises arrivant à son terme au 31 mars 2022, une consultation a été lancée pour mettre en concurrence cette prestation. Les offres présentées ne répondaient pas aux exigences de la Collectivité. Une réflexion a donc été menée pour élargir les missions attendues par l'agent d'accueil et d'animation et changer le mode de gestion de cette prestation, en créant un poste au sein de l'organigramme de la Collectivité, en lien direct avec les services permettant d'améliorer la qualité du suivi.

Il est nécessaire de procéder à un recrutement pour assurer l'accueil de la Pépinière d'entreprises compte tenu des éléments précités.

Les différentes missions, compétences nécessaires et contraintes particulières sont détaillées dans la fiche de poste ci-jointe annexée.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, pour une durée déterminée d'un an maximum et prolongé dans la limite totale de deux ans lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34,

CONSIDERANT qu'il faille palier au besoin identifié à la Pépinière d'Entreprises

CONSIDERANT qu'il convient de recruter un Agent au grade répondant aux cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou rédacteur territorial.

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **AUTORISE** la création du poste de CHARGE (EE) d'ACCUEIL Pépinières d'Entreprises
- **AUTORISE** la modification du Tableau des effectifs de la CCPAVR sur les emplois permanents au grade de recrutement,
- **DECIDE DE FIXER** la rémunération selon le grade de recrutement,
- **DECIDE D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget,
- **DONNE** tout pouvoir au Président ou au Vice-Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Pont-Audemer, le 14 mars 2022
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Michel LEROUX



Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220314-16-DE
Date de télétransmission : 15/03/2022
Date de réception préfecture : 15/03/2022

FICHE DE POSTE

CHARGE D'ACCUEIL PEPINIERE D'ENTREPRISES

Accueil et secrétariat :

Accueillir téléphonique et physique

Gérer les courriers arrivée et départ

Affranchir le courrier et colis des résidents

Gérer des espaces locatifs de courte durée (gestion planning des salles, préparation convention, gestion du matériel,

Veiller à la bonne tenue dans le bâtiment (respect du règlement intérieur)

Gérer les contrats avec des prestataires (copieur, affranchissement...)

Veiller au bon entretien du bâtiment (ménage et travaux)

Suivi des entreprises :

Gérer et suivre le recouvrement des loyers et charges des locataires (pépinière, pôle de Quillebeuf et ateliers de Fourmetot)

Suivre le budget de la pépinière, saisir les bons de commande,

Suivre les baux (échéances)

Suivre les assurances des locataires

Animation de la pépinière :

Organiser des moments de convivialité entre résidents, les faire se rencontrer, se connaître.

Développer les relations entre les entreprises de la pépinière mais aussi avec les autres acteurs locaux

Identifier des besoins nouveaux exprimés par les entreprises (service de conciergerie, prestations annexes pouvant être développées...) et faire des propositions de mise en œuvre et de développement

Assurer une assistance du responsable du développement économique

Gestion locative de la pépinière d'entreprises, des équipements économiques communautaire et des équipements de santé (PSLA, maison médicale,...)

Poste à temps plein

BTS gestion PMI/PME Ou équivalent

Maîtrise des outils informatiques

Qualités relationnelles

Sens de l'animation

CDD 1 an - Poste évolutif qui peut permettre de déboucher sur un emploi permanent

Formation assurée pour les aspects comptables – accompagnement des services supports

Prise de poste au plus tard au 1^{er} avril 2022